

AEC

Société par actions simplifiée au capital de 70.000 euros
Siège social : 1, allée Socrate – Parc de Haute Technologie
92182 Antony cedex
399 164 458 RCS Nanterre

(La « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 janvier,
à 10h00 heures

L'Associé unique de la société AEC, à savoir la société APM Santé, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 19 rue des Chênes, 64160 MAUCOR, représentée par son Président la société SOFAC (851 724 989 RCS Pau), elle-même représentée par son gérant Monsieur Pierre-Marie VARACHAUD,

A pris les décisions ci-après.

PREMIERE DECISION

(Démission du Président de la Société et nomination d'un nouveau président en remplacement

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société APM Santé de son mandat de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

Prend acte de cette démission.

L'Associé Unique décide par conséquent de nommer en qualité de nouveau Président de la Société :

- **La société Groupe AEC Biomesnil**, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est situé 13 – 15 rue Camille Saint Saëns - 76290 Montivilliers, ayant pour numéro unique d'identification 939 326 013 RCS Le Havre ;

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

APM Santé percevra une rémunération fixée annuellement par l'Associé unique. Le Président aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

(transfert du siège social)

L'Associé Unique décide de transférer ce jour le siège social de la Société à l'adresse suivante :

**13 – 15 rue Camille Saint Saëns
76290 Montivilliers**

Et de modifier les statuts en conséquence.

TROISIEME DECISION

(Constatation de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Pwc démissionnaire)

L'Associé unique rappelle la démission de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire de son mandat de commissaire aux comptes de la Société par courrier en date du 5 février 2024.

L'Associée Unique décide de nommer en conséquence en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Audit :

La société SOGECA - représentée par Monsieur Jean LISSARRAGUE- dont le siège social est à Anglet (64600), 1 avenue de Montbrun.
Immatriculée 532 059 219 R.C.S. Bayonne

et ce, pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associée unique qui statuera sur les comptes de l'exercice de six mois à clore le 31 décembre 2023.

La société SOGECA a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

L'Associé Unique constate que la société SOGECA est une structure pluripersonnelle et qu'il n'a pas à désigner de commissaire aux comptes suppléant.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

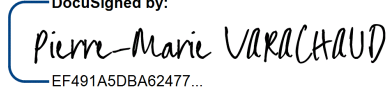
L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent procès-verbal sera signé dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign ».

L'Associé Unique reconnaît et accepte que la signature du présent procès-verbal par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le procès-verbal par signature électronique.

DocuSigned by:

EF491A5DBA62477...

L'Associé unique

APM Santé

Représentée par SOFAC, elle-même

Représentée par Pierre-Marie VARACHAUD